

1853

MANDEMENT

*Pour la publication du Compendium du Rituel Romain à
l'usage des Diocèses de la Province Ecclesiastique
de Québec.*



PIERRE-FLAVIEN TURGEON,
PAR LA MISERICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT-SIEGE APOSTO-
LIQUE, ARCHEVEQUE DE QUEBEC, ETC., ETC.

*Au Clergé séculier et régulier du Diocèse, Salut et Bénédiction en
Notre Seigneur.*

Vous savez, nos TRÈS CHERS COOPÉRATEURS, que le premier Concile Provincial de Québec, désirant établir parmi nous une sainte uniformité dans les prières et les cérémonies du culte divin, ainsi que dans l'administration des sacrements, a ordonné par son III^e Décret, que le Rituel Romain serait le seul dont on devra faire usage à l'avenir, dans toute la province ecclésiastique, et qu'il serait accompagné d'un appendice renfermant des instructions propres à guider les pasteurs, et à édifier les fidèles.